

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_A018-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A018

OBJET : Finances - Appui aux communes - Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la commune des Pennes-Mirabeau

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESSE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain -

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BENNOUR Dahbia - BRAMI Héliot - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_10

CONSEIL DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Thématique : Ressources - Finances

Objet : Appui aux communes - Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la commune des Pennes-Mirabeau

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de délibérer sur le Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement avec la commune des Pennes Mirabeau, pour une durée de 5 ans et sur un coût d'objectif 28 370 150 € correspondant à l'engagement de la CPA par voie de fonds de concours.

Exposé des motifs :

Rappel de la réglementation :

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a modifié les règles régissant les relations financières entre un EPCI et les communes membres, notamment les dispositions relatives aux versements de fonds de concours.

L'article 186 a instauré un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres, sous réserve des conditions suivantes :

- le versement de fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du Conseil Communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.
- la possibilité de verser un fonds de concours est subordonnée au fait qu'il doit avoir pour objet le financement de la réalisation (investissement) ou du fonctionnement d'un équipement (les financements « d'événements ou de services publics sont proscrits »).
- le montant total des fonds de concours ne peut dépasser la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Cette condition implique donc que le plafond des fonds soit au plus égal à la part autofinancée par le bénéficiaire.

Le contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes.

Par délibération du Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 la CPA a instauré un dispositif de contractualisation avec ses communes membres.

Le **Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement** avec la commune des Pennes Mirabeau définit les modalités de participation de la CPA aux projets communaux s'inscrivant dans la mise en œuvre des politiques communautaires et contribuant à l'aménagement du territoire.

La commune des Pennes Mirabeau a établi un programme d'actions et de réalisations qui sont de nature à concrétiser la vision prospective de développement de son territoire.

Pour chaque projet inscrit, la CPA pourra participer à hauteur de 50 % de la part restant à la charge de la commune.

Le Contrat est établi pour une durée de 5 ans.

L'engagement de la CPA à participer à la réalisation des projets inscrits dans le cadre du présent contrat est ferme sur toute la durée du contrat.

La participation financière totale maximale allouée par la CPA, au bénéfice de la commune des Pennes Mirabeau, dans le cadre de son *Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement*, s'élève à 28 370 150 €, conformément au Contrat ci-annexé.

Le Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement avec la commune des Pennes Mirabeau est validé par délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

Le contrat fait l'objet d'une autorisation de programme qui sera déclinée en crédits de paiement annuels.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2013

VU l'avis de la Commission des Finances du 16 Décembre 2013 ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune des Pennes Mirabeau en date du 17 décembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER les termes du *Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement* avec la commune des Pennes Mirabeau ;

AUTORISER Madame le Président de la CPA à signer le présent contrat.

PRECISER que l'autorisation de programme correspondante sera ouverte à hauteur de 28 370 150 €,

AUTORISER Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

Entre

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à signer le présent Contrat par délibération du Conseil Communautaire n°...en date du 15 janvier 2014.

Désignée ci après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune des Pennes Mirabeau représentée par son maire, Michel AMIEL dûment habilité à signer le présent Contrat par délibération du Conseil Municipal n° en date du 17 décembre 2013.

Désignée ci après par « la Commune »

PREAMBULE

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a modifié assez sensiblement les règles régissant les relations financières entre un EPCI et les communes membres, notamment les dispositions relatives aux versements de fonds de concours.

Conformément au cadre législatif en vigueur, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, a mis en place au cours de l'année 2010, des dispositifs d'aide et d'appui aux communes qui sont d'ordre financier d'une part et technique d'autre part (cf. le Guide de l'Appui aux Communes présenté en Conseil Communautaire du 25 février 2010).

Afin de soutenir l'aménagement des territoires des communes et de contribuer à la réalisation des équipements communaux structurants, le Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 a délibéré favorablement à la mise en place d'un Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement pour chaque commune de la CPA qui en exprime le souhait.

Le contrat se conforme à l'article 186 de la Loi du 13 août 2004 qui a instauré un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres. Il est mis en œuvre dans les conditions suivantes :

- le versement de fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du Conseil Communautaire et du ou des conseils municipaux concernés,
- la possibilité de verser un fonds de concours est subordonnée au fait qu'il doit avoir pour objet le financement de la réalisation d'un équipement public,
- le montant total des fonds de concours ne peut dépasser la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Cette condition implique donc que le plafond des fonds soit au plus égal à la part autofinancée par le bénéficiaire.

La commune des Pennes Mirabeau et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ont souhaité contractualiser sur la base d'un schéma directeur de développement du

territoire communal afin d'améliorer le service à l'utilisateur et qualité de vie des habitants.

La commune des Pennes Mirabeau et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de cinq ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat.

La signature de ce contrat n'est pas exclusive de l'utilisation des autres dispositifs de fonds de concours existants à la CPA pour des projets qui ne seraient pas inscrits au présent contrat.

Le Conseil de communauté se prononce sur la base de la délibération du conseil municipal concerné, qui doit être antérieure.

LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE

Le projet de SCOT du Pays d'Aix propose de focaliser le développement sur des espaces stratégiques identifiés dans une logique de réponse aux enjeux du grand territoire métropolitain.

En parallèle, il renforce le lien fondamental de proximité nécessaire au maintien de la qualité de vie de la population. Toutes les communes du Pays d'Aix, qu'elles soient rattachées à un espace stratégique ou en tant que pôles de proximité, ont ainsi un rôle important à jouer, à travers l'armature de développement définie par le SCOT.

La Communauté du Pays d'Aix souhaite dans ce cadre promouvoir une politique globale orientée prioritairement vers la cohésion sociale, le développement de l'activité économique, l'amélioration du cadre de vie et la mise en place de partenariats multiples en matière d'équipements relevant de l'aménagement du territoire.

Cette politique s'illustre, notamment, par la volonté d'accompagner les communes dans leur développement tout en assurant la cohérence de l'aménagement du territoire communautaire.

LE CONTEXTE COMMUNAL

La ville des Pennes-Mirabeau, forte d'une population de près de 20 000 habitants et d'une zone commerciale d'une grande attractivité, revêt une position stratégique au sein du territoire communautaire et notamment dans le bassin de vie « couronne Sud ».

Le 28 juin 2012, la commune a approuvé son Plan Local d'Urbanisme. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), composante essentielle du PLU, définit quatre grandes orientations :

- Préserver les grands espaces naturels, agricoles et forestiers, les éléments marquants du paysage par le maintien et/ou la revalorisation de ces espaces et l'assignation de limites franches à l'urbanisation.
- Développer une offre nouvelle en logements susceptible de répondre aux besoins de la population et tenant compte de son évolution démographique.
- Améliorer les déplacements au profit des transports en commun et des modes doux de déplacements.
- Renforcer le développement économique par la confortation des zones d'activités et commerciales existantes et la pérennisation du commerce de proximité.

La commune mène actuellement de grands projets d'aménagement d'ensemble que sont :

- Pallières II dans la continuité de l'opération Pallières I avec la création d'une ZAC à vocation mixte (logement social, intermédiaire, accession à la propriété, équipements publics, activités économiques)
- Les Sybilles, secteur situé au nord-ouest de la commune, avec l'aménagement d'une zone à vocation d'activités.
- Le secteur des Rigonds à Plan de Campagne concerné par le projet d'un ensemble commercial de qualité.

Il est à rappeler que la commune est concerné par le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) mené par la SMITEEB.

La commune s'efforcera de mener à bien l'ensemble de ces projets déterminants pour son territoire qui contribueront à améliorer l'offre de logements, à renforcer son attractivité économique et à améliorer son cadre de vie.

I. OBJET DU CONTRAT

Article 1^{er} – La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de financement, par la CPA et la commune des Pennes Mirabeau, des projets d'investissement dont l'exposé figure ci-après.

Les financements induits par le présent contrat intéresseront de façon exhaustive les projets à maîtrise d'ouvrage communale visés à l'article 2 et sont exclusifs de tout autre fonds de concours communautaires pendant la durée du présent contrat pour ces mêmes projets.

Sont concernés : l'ensemble des études liées à l'opération, l'acquisition du foncier nécessaire à sa réalisation ainsi que l'ensemble des travaux à réaliser.

II. CONTENU DU CONTRAT

Article 2 – La liste des programmes, opérations ou projets d'investissements, objet du présent contrat, est arrêtée comme suit :

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Plusieurs opérations de requalification des voies de mise en sécurité et de réfection des réseaux sont prévues :

1/ Requalification des voies et mise en sécurité Chemin des Pinchinades et Vieille Route de la Gavotte.

Le chemin des Pinchinades situé au nord de la commune dessert l'école de la Renardière et le stade Jean Roure. Un projet immobilier d'une centaine de Logement sera livré en 2014 et implique un réaménagement adapté à l'évolution du quartier, sur un linéaire d'environ 1000 mètres.

La vieille route de la Gavotte est située au sud de la commune et assure une partie de la desserte du quartier des Cadeneaux. Cette voie présente des dysfonctionnements importants et traversant une zone urbanisée doit subir une réfection pour la mettre en sécurité sur un linéaire de 500 mètres.

2/Quartier des Bouroumettes : Requalification, mise en sécurité, VRD

Les installations d'éclairage publics ne répondent plus aux normes en vigueur, les réseaux humides (eaux pluviales et eaux usées) nécessitent des interventions de réfection et d'adaptation, enfin les cheminements piétons doivent être adaptés aux personnes à mobilité réduite et les bandes de roulement nécessitent une réfection. Le linéaire de voirie concerné est d'environ 1500 mètres.

3/ Quartier de la Voilerie : Réfection de voirie et réseaux divers

Les trois voies principales de ce quartier sont larges et favorisent les vitesses excessives des véhicules. L'opération a pour objectif d'aménager ces voies en créant des trottoirs adaptés et des zones de stationnement.

Sur les voies de dessertes, qui sont étroites, l'opération prévoit la création de cheminements piétons et la création de zones de stationnement, tout en favorisant des zones de croisement des véhicules.

Enfin, à proximité du groupe scolaire le projet intègre l'aménagement d'une zone de parking destinée aux parents d'élèves et l'aménagement d'un espace paysager et dédié aux enfants. Le linéaire de voirie concerné est d'environ 1500 mètres.

HABITAT

La commune s'est lancée depuis plusieurs années dans des opérations de logements sociaux afin de répondre aux besoins des habitants.

Outre les projets de construction de logements qu'elle initie avec les bailleurs sociaux, elle impose une part de logements sociaux dans tous les programmes immobiliers privés et profite de chaque opportunité pour requalifier et reconvertir dans du logement social des bâtiments existants.

EQUIPEMENTS COMMUNAUX – SCOLAIRES

1/ Travaux de rénovation des groupes scolaires

Chaque année la commune engage une campagne de rénovation des groupes scolaires (au nombre de 7 sur la commune) en faisant réaliser des travaux de peinture et plâtrerie, plomberie, maçonnerie, électricité, menuiseries extérieures et toiture et couverture. L'entretien et la rénovation de ce patrimoine important implique la mobilisation d'une somme d'environ 400 000 € / an.

2/ Extension – Mise aux normes Groupe Scolaire la Voilerie

La Commune souhaite réaménager et valoriser l'environnement du groupe scolaire de la Voilerie. Le pré-programme de l'opération doit être affiné, il comprendrait notamment :

- la mise aux normes du bâtiment (électrique, plomberie, accessibilité),
- l'amélioration de l'isolation thermique (technique à définir),
- l'extension du bâtiment,
- la réfection de la toiture,
- la création d'un espace enfants ou d'un espace sportif.

3/ Réhabilitation du Centre Victor Hugo

En plein cœur du quartier villageois de La Gavotte l'ancienne école est un bâtiment de 2 étages d'une surface de plus de 2000 m en béton armé. Datant des années 50 ce bâtiment est en mauvais état et nécessite d'être réaménagé. Il accueille aujourd'hui un espace bibliothèque, un foyer du 3ème âge, divers locaux associatif. Face à lui se trouve une crèche qui elle aussi nécessite d'être rénovée. Le projet de la Ville des Pennes-Mirabeau est de repenser ces lieux afin d'utiliser le foncier existant pour recréer un espace de vie, d'échanges et de convivialité au cœur de ce quartier. L'idée principale est de créer un projet qui permettrait à ces activités et à d'autres et notamment un centre d'animations, un espace public numérique, etc , d'être regroupés pour créer un lieu partagé, et ainsi créer de la proximité sociale.

Les travaux de réhabilitation, de mise en conformité et d'aménagement comprendront notamment :

- la reprise structurelle du bâtiment et un travail architectural de mise en valeur du bâti,
- l'amélioration de l'isolation (isolation de façade et des ouvrants),
- le réaménagement des locaux pour répondre au projet de la commune,
- la mise aux normes des installations électriques, de chauffage et ventilation, de plomberie.

4/ Travaux de réhabilitation et aménagement des ateliers municipaux

La Direction des Services Techniques et les Ateliers Municipaux sont implantés dans le quartier des Giraudets dans d'anciens bâtiments industriels. L'aménagement de ces bâtiments est inadapté à l'activité des services techniques, et le site est identifié comme « énergivore ». Enfin, il est souhaité le regroupement de tous les services des Ateliers Municipaux, afin d'éviter un mitage sur la Commune (regroupement des services de la Propreté Urbaine et des Espaces verts).

Un bâtiment industriel a été acheté par la commune et est utilisé actuellement pour stocker du matériel. Il convient de réhabiliter et réaménager ce bâtiment (reprise structurelle, toiture, isolation, mise aux normes des installations électriques, de chauffage et de ventilation, de plomberie et réaménagement des zones de stationnement).

5/ Aménagement ancienne caserne des pompiers

A proximité du noyau villageois des Pennes Mirabeau se trouve un bâtiment aujourd'hui non occupé, suite au départ des pompiers vers le nouveau centre de secours.

Le projet prévoit l'aménagement de cette parcelle afin de regrouper les services de sécurité. Une première étape engagée en 2013 permet la création du centre de

supervision urbaine. La deuxième étape serait le déplacement de la Police Municipale dont les locaux sont inadaptés aux besoins, ainsi que le regroupement avec la réserve communale de sécurité.

Le programme prévisionnel des travaux comprend :

- la démolition d'une partie du bâtiment existant,
- des travaux de confortement du sol et gestion des eaux souterraines,
- la construction d'un bâtiment adapté à l'activité et à l'accueil du public.

6/ Diagnostic Patrimoine bâti

La patrimoine bâti de la commune des Pennes Mirabeau est relativement étendu, comprenant des bâtiments anciens et ayant fait l'objet d'aménagements successifs, en fonction de leur utilisation. Un état des lieux est nécessaire afin de faire l'inventaire de ce patrimoine et d'avoir un diagnostic technique sur leur structure et conformité aux réglementations en vigueur.

L'opération consiste donc à réaliser un état des lieux du patrimoine bâti, ainsi qu'un diagnostic technique des bâtiments, afin de pouvoir disposer d'une proposition pluriannuelle de travaux de rénovation (toiture, façade, isolation, chauffage, plomberie, électricité, menuiserie...).

7/ ZAC Pallières 2 : Construction d'équipements publics

Pour faire face à l'évolution de la population de la commune et aux besoins en logements la commune s'est engagée dans la poursuite de l'aménagement du quartier de « Pallières 1 ». Ainsi le programme prévisionnel de cette future ZAC intègre les principes de mixité urbaine, sociale et de respect de l'environnement. Il comprend 950 logements qui seront livrés en trois tranches et prévoit de l'accession libre (60 % du programme), de l'accession intermédiaire avec prix maîtrisé (10 %) et des logements sociaux (30 %). Les logements sociaux et en accession intermédiaire se retrouveront à la fois dans de petits collectifs et dans de l'individuel groupé. Il comprendra aussi la présence de commerces et d'activités sur la zone, mais également d'équipements fédérateurs, à savoir un groupe scolaire, une crèche, un espace convivial, une halle de 1 000 m² ou encore des jardins familiaux sur une parcelle de 4 200 m².

EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune dispose de nombreux équipements sportifs parmi lesquels :

9 stades et 3 gymnases.

1/ Rénovation des vestiaires des équipements sportifs et réfection du logement du gardien du stade Sumeire

Elle s'est engagée dans un programme de rénovation des vestiaires pour mettre en conformité ces installations avec pour objectif de traiter les problèmes de ces bâtis, de travailler sur les économies d'énergie et de rendre accessible les installations sportives aux PMR.

6 équipements ont été retenus : vestiaires Stade Basile Boli, Stade Jean Giono, Stade Emmanuel Vitria, Stade de la Morandière, Stade Sumeire, Salle de Danse Gymnase Monaco.

Les travaux consistent en la réfection des étanchéités, la reprise des enduits de façades, la requalification des sols intérieurs, la rénovation des sanitaires et l'amélioration des aspects architecturaux (faux plafonds, peintures, menuiseries) ainsi que l'aménagement des accès et des locaux aux PMR (création de WC, douches, trottoirs de contournement des bâtiments avec rampes).

Le logement du gardien du stade Fernand Sumeire est inoccupé à ce jour en raison d'importantes fissures liées à des mouvements de terrain et nécessite des travaux de consolidation de structure du type micro-pieux ainsi qu'une réfection complète.

2/ Mise aux normes de la piscine du centre aéré les Charmes

Le centre aéré des Charmes est situé sur un terrain pentu et aménagé en restanques, qui a subi des mouvements générant des dégradations sur la piscine et la rendant inopérante.

Le projet consiste à réaliser un confortement des terrains, pour supprimer les mouvements de glissement. Il comprend aussi les travaux de réparation de la piscine et des plages, ainsi que l'extension du local piscine.

3/Création d'une plaine sportive : Requalification du gymnase Jean Roure

Pour répondre aux besoins des habitants et des associations sportives nombreuses sur la commune il est envisagé la réalisation d'une plaine sportive intégrant :

- les locaux du service des sports 350 m² (bureaux, accueil, vestiaires, hangar et atelier pour 200 m²)
- un stade en gazon synthétique pour le rugby
- une piste d'athlétisme de 5 couloirs
- un espace « athlétisme » : triple saut, lancement disque, saut hauteur

- Des locaux administratifs associatifs 400 m2 pour 4 ou 5 associations dont : Rugby, boxe, Hand, Athlétisme dont une grande salle de réunion mutualisée associations et services municipaux : 200 m2
- un logement de gardien (90m2)
- un parking 200 places sur 1500 m2
- une grande tribune 480 m2 en bâti 300 places permettant en RDC 4 vestiaires sportifs avec douches et WC, les locaux techniques pour les associations et une buvette.

4/ Regualification du stade la Morandière en gazon synthétique et des vestiaires

Le projet consiste requalifier ce stade en stabilisé en gazon synthétique avec système de drainage. L'objectif étant de terminer le pôle sportif entre le gymnase Alain Colas qui va être rénové en 2014 et le nouveau gymnase du collège Jacques Monod en projet.

Les travaux comprennent également la réalisation de 2 vestiaires supplémentaires pour une superficie totale de 50 m2 d'une petite tribune en bardage (104 places) avec couverture.

5/ Réfection piste cycliste Vélodrome Louison Bobet

Pour assurer la sécurité des utilisateurs la réfection de l'ensemble du vélodrome de la commune en enrobés et couché de forme est prévue.

Les travaux prévus comprennent : sciage de la chaussée, terrassement, réalisation de bordures et caniveaux, revêtement aménagement et réfection de l'assainissement pluvial.

6/ Regualification du stade Giono en gazon synthétique et agrandissement des vestiaires.

Dans le cadre de la délimitation du pôle football sur la commune, il convient d'équiper ce site d'un terrain en gazon synthétique afin de soulager la pelouse naturelle du stade Boli qui souffre à chaque entraînement. D'importants travaux de terrassement de remise à niveau sont prévus pour compenser le dénivelé. Ce projet prévoit également d'agrandir les vestiaires pour une superficie de 50 m2 et d'installer une petite tribune en bardage (104 places) avec couverture.

EQUIPEMENTS CULTURELS

Réhabilitation de la salle Albert Camus

Placée au cœur du noyau villageois des Pennes Mirabeau, cette salle est située en partie supérieure du bâtiment qui accueille un théâtre, le théâtre Henri Martinet. Jusqu'en 2013 cette salle abritait la médiathèque.

Cette salle, qui présente un caractère architectural très intéressant au sein du noyau villageois, doit faire l'objet d'une réhabilitation complète afin de permettre une mise aux normes techniques et d'accessibilité, ainsi que pour réaliser des travaux de gros entretien, notamment en toiture, menuiseries extérieures, isolation et chauffage.

Enfin, elle est appelée à devenir un lieu de rencontre culturel et abritera l'accueil billetterie du Théâtre Henri Martinet.

Les travaux de réhabilitation, de mise en conformité et d'aménagement comprendront notamment :

- la reprise structurelle du bâtiment et un travail architectural de mise en valeur du bâti,
- l'amélioration de l'isolation,
- le réaménagement des locaux pour répondre au projet de la commune,
- l'intégration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- la mise aux normes des installations électriques, de chauffage et ventilation, de plomberie.

PARKING

Création d'un parking commerçants Quartier de la Gavotte

Afin de faciliter l'accès aux commerces du centre de la Gavotte le stationnement a été aménagé sur la voie principale, l'avenue François Mitterrand. Pour que ce stationnement ne soit pas monopolisé par les commerçants eux-mêmes appelés à stationner leur véhicule, il est prévu la création d'un parking qui leur sera dédié et implanté sur un espace libre entre l'avenue François Mitterrand et le boulevard Anne Marie. Ce projet vise à participer à la préservation du petit commerce de ce noyau villageois,

Ce parking permettra d'accueillir entre trente et cinquante de véhicules.

Les travaux comprennent : les terrassements, les aménagements de surface, l'éclairage public, et la vidéosurveillance.

EAU – ASSAINISSEMENT

1/Travaux sur le réseau d'assainissement de la zone de Plan de Campagne

Plan de Campagne se situe dans une zone sensible au risque pollution du bassin de l'Arc et de l'étang de Bolmon, en amont de l'agglomération Marseillaise. Une partie des propriétés de ce quartier est équipée de dispositifs d'assainissement autonome, dont le diagnostic a mis en évidence, pour certains, des non-conformités. Il existe un réseau d'assainissement collectif dont l'extension permettrait de réduire considérablement le nombre de fosses septiques et donc une meilleure maîtrise des rejets au milieu naturel. Par ailleurs, ce projet répond à la mise en demeure préfectorale demandant à la Commune de limiter les rejets polluants sur la zone de Plan de Campagne.

L'opération consiste donc à étendre le réseau d'assainissement collectif sur Plan de Campagne afin de disposer d'un maillage couvrant la zone et permettant à la majorité des propriétés de pouvoir s'y raccorder.

Les travaux comprennent : des terrassements, la pose de conduites d'assainissement et l'implantation de postes de relevage en fonction de la topographie.

Une étude de diagnostic et faisabilité a été réalisée en 2012 et a permis de proposer un programme pluriannuel de travaux qui sera réalisé sur 5 ans.

2/ Travaux sur les réseaux humides (eau potable, assainissement, pluvial) Quartier Plan des Pennes

Le Plan des Pennes est un quartier à l'Ouest de la Commune dont la desserte en eau potable, en assainissement et en réseau pluvial mérite d'être améliorée et étendue. Le projet prévoit donc :

- une sécurisation des réseaux d'eau potable permettant d'assurer la fourniture d'un débit satisfaisant à l'utilisateur,
- la création d'un réseau d'assainissement collectif, permettant aux propriétés de supprimer les systèmes d'assainissement autonome et de faciliter l'urbanisation du quartier dans le respect du PLU,
- d'améliorer la gestion des eaux de pluie.

L'opération inclut des travaux de terrassement, de pose de canalisations (eau potable, collecteurs d'assainissement et de pluvial), la mise en place d'organes de régulation sur les réseaux d'eau potable, et la mise en place de postes de relevage.

3/ Travaux de réalisation du bassin de rétention de Bellepeire

La Commune a engagé depuis 2010 un vaste programme dans le cadre de la protection des sites contre les inondations lors de phénomènes pluvieux importants. Ainsi quatre bassins de rétention ont été dimensionnés et projetés sur différents quartiers, afin de canaliser et maîtriser les volumes d'eau se dirigeant vers les zones situées en point bas des bassins versants.

En 2012 ont été réalisés les travaux de création du bassin des Cardelines, dans le secteur Nord Ouest de la Commune, visant à protéger le quartier des Pinchinades.

En 2013 sont construits les bassins de Giono et Loussignan, situés dans le secteur Sud de la Commune et protégeant en partie le quartier de la Basse Gavotte.

Le quatrième bassin inscrit au programme est celui de Bellepeire, situé dans le secteur Est de la Commune et visant à protéger le quartier des Giraudets. Sa réalisation nécessite l'acquisition de terrains et une démarche en DUP a été engagée, elle devrait aboutir d'ici 2015. Il s'agit d'un ouvrage construit en déblais / remblais, d'un volume de 3000 m³ environ.

Les travaux comprennent les terrassements, la pose de canalisations et réseaux, la pose d'ouvrages de régulation, et l'aménagement d'une piste d'accès.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF

La Commune a engagé en 2012 un diagnostic des installations d'éclairage public et, dans le cadre de la gestion des énergies et des budgets liés au fonctionnement des installations, a souhaité mettre en œuvre un marché à performances énergétiques. Ce marché a été attribué en 2013 ; il intègre un programme pluriannuel de travaux de rénovation de 1 000 000 € par an.

L'ensemble des voies de la Commune fera l'objet d'une mise à niveau ou d'un remplacement des points lumineux, par des équipements adaptés aux nouvelles normes en vigueur (suppression des vapeurs de mercure) et visant à réduire les consommations énergétiques (essais de nouvelles technologies telles que les leds par exemple). Le choix des luminaires et du niveau d'éclairage répond aussi à une charte lumière validé en 2013.

ACCESSIBILITE

- Mise en aux normes accessibilité des établissements publics

Dans le cadre de la loi sur le Handicap, la commune engage des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Un diagnostic a été réalisé en 2009 mettant en évidence des topographies défavorables induisant des travaux lourds pour la mise en accessibilité notamment d'établissements scolaires. Une étude structurelle sur les bâtiments concernés est nécessaire pour permettre leur mise aux normes.

Le projet prévoit donc une étude structurelle et de faisabilité en 2014, suivi d'une opération de travaux sur 3 ans

- La présentation détaillée, le coût estimatif, l'échéancier de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur cinq années, et attribués sur le montant HT figurent en annexe au présent contrat.

III. DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 3 – Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrerá un crédit maximal de 28 370 150 € correspondant au plus à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 5 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels (*cf annexe*).

Chaque année, la commune et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme ou du projet d'investissement visés à l'article 2.

Article 4 – Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué comme suit :

- Annuellement

- en début d'année N (correspondant à l'année de démarrage des études, du programme, de l'opération,...) la CPA versera à hauteur de 70 % du montant du fonds de concours de la CPA budgété sur l'année en cours pour chaque tranche annuelle du programme ou de l'opération identifiés à l'article 2 ;
- le versement se fera sur présentation de l'OS correspondant au montant des dépenses ;
- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune et sur production annuelle de justificatifs de paiements visés par l'ordonnateur ;
- pour les années suivantes, le versement de l'avance sera effectué sur la base de la programmation des CP et ajustée en fonction de l'avancée de l'opération.

- Selon les échéanciers annuels déterminés en accord entre les deux parties en octobre de l'année N-1.

Article 5 – A la demande expresse du maire de la Commune adressée par courrier au Président de la CPA, renonçant à recevoir 70% du montant de FDC budgété sur l'année dès l'ordre de service, la CPA versera la totalité du FDC correspondant en fin d'exercice annuel sur présentation des justificatifs de paiement visés par l'ordonnateur.

Article 6 – Le délai imparti à la commune des Pennes Mirabeau pour démarrer les opérations citées dans le présent contrat est fixé à 5 ans, sous peine de caducité. Si à échéance du présent contrat une ou plusieurs opérations ne sont pas terminées, le dernier versement de la CPA interviendra au plus tard 2 ans après le terme du contrat.

Article 7 – Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient l'affecter, sur demande exclusive de la Commune, au travers d'une délibération de son Conseil Municipal, des modifications pourront être apportées sur les modalités de réalisation, de mise en œuvre et des transferts entre les opérations, dans la limite du coût d'objectif global du contrat. Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Article 8 – La commune s'engage à informer la CPA de tous les partenariats et autres financements qui pourraient intervenir pendant la durée du présent contrat sur les opérations sus visées.

La part des fonds de concours de la CPA sera, dans ces cas là automatiquement, réajustée pour rester dans la limite légale de 50% maximum de la part restant à la charge de la commune.

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

V. DISPOSITIONS DIVERSES

Article 10 – Les services de la Communauté d’Agglomération du Pays d’Aix seront à la disposition de la Commune pour participer aux comités techniques ayant pour objet la définition des projets et leurs modalités de mise en œuvre.

Article 11 – La Commune des Pennes Mirabeau s’engage à mettre en place un dispositif d’information du public faisant apparaître l’action de la CPA, et notamment :

- par invitation du Président de la CPA, ou de son Vice-Président délégué en charge de la politique communautaire afférente, à tous les événements liés à ces projets (inauguration, pose d’une première pierre, etc...) ;

- par la présence sur les lieux de chantiers de panneaux d’information reprenant le logo de la CPA ;

- par le rappel du partenariat dans les journaux Municipaux et dans tout article mentionnant les projets du présent contrat.

Article 12 – La Communauté d’Agglomération du Pays d’Aix se réserve la possibilité de communiquer sur son implication dans les actions engagées par le présent contrat.

Article 13 – Les dispositions précédentes permettant à la commune, si elle le souhaite, de confier à la CPA la récupération des Certificats d’Économie d’Énergie liés aux opérations d’investissement et le reversement à la commune des sommes correspondantes, restent applicables (*délibération 2012 B256 du 28/06/2012*).

Fait à Aix en Provence
Le

Fait aux Pennes Mirabeau
Le

La Communauté d’Agglomération du Pays d’Aix

La Commune des Pennes
Mirabeau

ANNEXE
Programmation annuelle des opérations d'investissements
2014-2018

CONTRAT COMMUNE DES PENNES MIRABEAU
COÛT GLOBAL DES OPERATIONS

THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE	Opérations	COÛT GLOBAL DES OPERATIONS					MONTANT HT	% FDC	TOTAL FDC	
			2014	2015	2016	2017	2018				
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	11 050 000 €	Requalification des voies et mise en sécurité (chemin des pinchinades et vieille route gavotte)	150 000 €	700 000 €	800 000 €			1 650 000 €	50%	825 000 €	
		Quartier Bourroumettes : Opération de mise en sécurité, réfection de l'éclairage et des réseaux humides	600 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	5 400 000 €	50%	2 700 000 €	
		Quartier Voilerie : Réfection de voirie et réseaux divers	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	4 000 000 €	50%	2 000 000 €	
HABITAT	1 345 300 €	Financement 24 logements sociaux Clos Joulio	225 000 €					225 000 €	50%	112 500 €	
		Financement 3 logements sociaux Jardin des Cadeneaux	35 300 €					35 300 €	50%	17 650 €	
		Financement 24 logements sociaux Le Florentin	135 000 €					135 000 €	50%	67 500 €	
		Financement 17 logements sociaux - Requalification bâtiment CPCAM		350 000 €					350 000 €	50%	175 000 €
		Création de logements sociaux : Requalification bâtiment Marcel Cerdan			600 000 €				600 000 €	50%	300 000 €
EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE	22 730 000 €	Travaux de rénovation des groupes scolaires	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	2 000 000 €	50%	1 000 000 €	
		Extension - mise aux normes groupe scolaire de La Voilerie		500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	1 000 000 €	50%	500 000 €	
		Réhabilitation du Centre Victor Hugo	200 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	10 200 000 €	50%	5 100 000 €	
		Travaux de réhabilitation et d'aménagement des ateliers municipaux		80 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	1 080 000 €	50%	540 000 €	
		Amenagement ancienne caserne pompiers pour création d'un pôle sécurité		200 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	1 200 000 €	50%	600 000 €	
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTE	8 935 000 €	Diagnostic Patrimoine Bâti		250 000 €				250 000 €	50%	125 000 €	
		Construction Equipements publics ZAC Pailières 2				3 500 000 €		7 000 000 €	50%	3 500 000 €	
		Rénovation vestiaires équipements sportifs et réfection logement du gardien stade Fernand Sumere	1 085 000 €	200 000 €					1 285 000 €	50%	642 500 €
		Mise aux normes piscine centre aéré les Charmes	310 000 €						310 000 €	50%	155 000 €
		Création d'une plaine sportive : Requalification du gymnase Jean Roure	590 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	5 990 000 €	50%	2 995 000 €	
EQUIPEMENTS CULTURELS	1 100 000 €	Requalification du stade La Morandière en Gazon synthétique et réalisation de vestiaires	565 000 €					565 000 €	50%	282 500 €	
		Réfection piste cycliste Yvelodrome Louison Bobet	150 000 €					150 000 €	50%	75 000 €	
		Requalification du stade Giono en Gazon synthétique et agrandissement des vestiaires		635 000 €					635 000 €	50%	317 500 €
		Réhabilitation salle Albert Camus	100 000 €	500 000 €	500 000 €			1 100 000 €	50%	550 000 €	
		Réalisation d'un parking pour les commerçants quartier Gavotte	320 000 €						320 000 €	50%	160 000 €
EAU / ASSAINISSEMENT	5 110 000 €	Travaux sur le réseau d'assainissement Zone de Plan de Campagne	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 500 000 €	50%	750 000 €	
		Travaux sur les réseaux humides (eau potable, assainissement, pluvial) quartier Plan des Pennes	250 000 €	920 000 €	920 000 €	920 000 €	920 000 €	3 010 000 €	50%	1 505 000 €	
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE	4 500 000 €	Bassin de rétention Billepeire		600 000 €				600 000 €	50%	300 000 €	
		Travaux de rénovation de l'éclairage public et sportif	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	500 000 €	4 500 000 €	50%	2 250 000 €	
ACCESSIBILITE	1 650 000 €	Mise aux normes accessibilité des établissements publics	50 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	1 650 000 €	50%	825 000 €		
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE			7 265 300 €	12 835 000 €	12 720 000 €	14 320 000 €	56 740 300 €				
TOTAL DES FDC PAR ANNEE			3 632 650 €	6 417 500 €	6 360 000 €	7 160 000 €	28 370 150 €				

Montant total des investissements sur 2014/2018
Coût d'objectif du Contrat

OBJET : Finances - Appui aux communes - Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la commune des Pennes-Mirabeau

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 JAN. 2014